



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2025/07/116  
Fonction publique – personnels contractuels**

**Séance du 7 juillet 2025**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**23 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Modification du tableau des effectifs  
– Agents contractuels (accroissement temporaire d'activité en application de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique).

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT  
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD  
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA  
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

**Absente excusée :**

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/116

**RAPPORTEUR :** Jean DENAT, maire

**EXPOSE :** Considérant la nécessité pour la direction de l'éducation de la commune, d'avoir recours ponctuellement à des agents contractuels, pour permettre la continuité du service public, et respecter les taux d'encadrements,

Considérant la nécessité pour le service transition écologique et mobilité de la commune, d'avoir recours ponctuellement à un agent contractuel, pour permettre la continuité du service de la navette urbaine,

Considérant la nécessité pour le service entretien des bâtiments communaux de la commune, d'avoir recours ponctuellement à un agent contractuel, pour permettre la continuité du service,

Considérant la nécessité pour Direction du centre technique municipal de la commune, d'avoir recours ponctuellement à un agent contractuel, pour permettre la continuité du service,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des effectifs,

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose au Conseil municipal :

**Pour le Centre de Loisirs :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, quatre postes d'adjoint d'animation contractuel, à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation,

**Pour la crèche :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 4<sup>ème</sup> échelon du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture,

**Pour les écoles et le centre de loisirs :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, 6 postes d'adjoint d'animation contractuel, à temps non complet de 10 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation,

Suite délibération n° 2025107116

**Pour le service transition écologique et mobilité :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,

**Pour la Direction du Centre Technique Municipal :**

- De créer, à compter du 4 août 2025, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,

**Pour le service propreté des bâtiments communaux :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels en application de l'article 332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique précitée et de signer les contrats de travail correspondant,
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**La secrétaire de séance,**

**Christiane ESPUCHE**



**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025



ID : 030-213003411-20250707-DE202507\_0116-DE